

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1756

2 août 2011

### SOMMAIRE

AA Services S.à r.l. ....	84251	Feuerbestattungen Luxemburg S.à r.l. ...	84281
African Translation S.à r.l. ....	84266	Foyer Selection .....	84272
Allianz Global Investors Luxembourg S.A. .....	84250	Fu Dou Lou Sàrl .....	84244
Alternative Strategy .....	84251	GEM-LUX Elektromontagen Graber GmbH .....	84260
Altomare S.A. ....	84252	iii European Property SICAV-FIS .....	84248
A-PQ Luxco Investors S.à r.l. ....	84250	INDEX 3000 S.A., SPF .....	84255
Arrows Private Equity S.A. ....	84252	Ingenium .....	84263
Beaumont Industries S.A. ....	84255	KR Invest Solution S.à r.l. ....	84278
Beaumont Industries S.A., société de ges- tion de patrimoine familial S.A., SPF ...	84255	Lion Fund .....	84270
Blunt Development S.A. ....	84259	Middleby Luxembourg S.à r.l. ....	84242
Brehat .....	84255	Mobiloc Sàrl .....	84264
Carlyle Strategic Partners Luxembourg S.à r.l. ....	84259	Molitor Luxembourg S.A. ....	84251
CEA Investments Limited .....	84264	Naphta S.à r.l. ....	84271
ChallengeAir S.A. ....	84260	Navelance S.A. ....	84285
Chall'O Music International S.A. ....	84270	Nimble S.à r.l. ....	84253
Christal S.A. ....	84287	Pergam Properties 2 S.C.A. ....	84261
Christal S.A. ....	84269	PHM Holdco 7 S.à r.l. ....	84256
City Dragon Mertert Sàrl .....	84244	Schreinerei Philipp Gonay S.à r.l. ....	84276
CLS Summit Alternative Fund .....	84275	SGG S.A. ....	84268
CMP I S.à r.l. ....	84288	StarCapital S.A. ....	84260
C.M.W. Canadian Mineral Water Develop- ment S.A. ....	84268	Stratocast S.A. ....	84278
ColTour Holdings S.à r.l. ....	84264	Tele Columbus Management S.à r.l. ....	84281
Colyzeo II Investment S.à r.l. ....	84263	Thunderbird L S.à r.l. ....	84249
C.R.E.F.A. SPF S.A. ....	84249	Thunderbird N S.à r.l. ....	84267
Devana S.A.- SPF .....	84271	Triton III (Nimble) S.à r.l. ....	84253
Eber S.à r.l. ....	84275	Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l. ....	84244
EDM International .....	84250	Valueinvest Lux .....	84248
Egis Investment .....	84245	Vista S.A. ....	84248
Equifax Luxembourg (No. 2) S.à r.l. ....	84275	VISTA S.A., société de gestion de patri- moine familial, "SPF" .....	84248

**Middleby Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.001,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 161.094.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-one day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared

Middleby Worldwide Inc., a company organised under the laws of the State of Florida, having its registered office at 7855 N.W. 12<sup>th</sup> Street, Suite 216, Miami, Florida 33126, registered with the Department of State of Florida under number J97196 (the "Sole Shareholder"), represented by Me Thomas Lefebvre, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated May 27<sup>th</sup> 2011 (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole shareholder of Middleby Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 161 094 (the "Company"), incorporated on 20<sup>th</sup> May 2011 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (the "Mémorial").

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all twelve thousand (12,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the item on which the sole resolution is to be passed is as follows:

(A) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of one GBP ( 1) so as to bring the Company's share capital from its current amount of twelve thousand GBP ( 12,000) to twelve thousand one GBP ( 12,001) by the issue of one (1) share having a nominal value of one GBP ( 1), for a total subscription price of forty-three million four hundred twenty-nine thousand nine hundred seventy-six GBP ( 43,429,976); subscription and payment of the new share by the Sole Shareholder of the Company; allocation of an amount of one GBP ( 1) to the share capital of the Company and the balance to the freely distributable share premium; consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The capital is fixed at twelve thousand one GBP ( 12,001) represented by twelve thousand one (12,001) shares with a par value of one GBP ( 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Thereafter the following resolution was passed:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of one GBP ( 1) so as to bring the Company's share capital from its current amount of twelve thousand GBP ( 12,000) to twelve thousand one GBP ( 12,001) by the issue of one (1) share having a nominal value of one GBP ( 1), for a total subscription price of forty-three million four hundred twenty-nine thousand nine hundred seventy-six GBP ( 43,429,976) out of which one GBP ( 1) is to be allocated to the share capital of the Company and the balance to the freely distributable share premium account.

Thereupon, the new share has been subscribed by the Sole Shareholder of the Company, represented by Me Thomas Lefebvre pursuant to a proxy dated May 27<sup>th</sup> 2011 (a copy of which shall remain attached to the present deed to be registered therewith) and has been fully paid up by way of a contribution in cash of an amount of forty-three million four hundred twenty-nine thousand nine hundred seventy-six GBP ( 43,429,976)

Evidence of payment to the Company of the subscription price in cash was shown to the undersigned notary.

Consequently the Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at seven thousand Euro (7,000.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trente-et-unième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Middleby Worldwide Inc., une société organisée sous les lois de l'Etat de Floride, ayant son siège social au 7855 N.W. 12<sup>th</sup> Street, Suite 216, Miami, Floride 33126, inscrite auprès du Department of State de Floride sous le numéro J97196 (l'«Associé Unique»), représentée par Me Thomas Lefebvre, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 27 mai 2011 (laquelle procuration sera annexée au présent acte), étant l'associé unique de Middleby Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois luxembourgeoises, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 161 094 (la «Société»), constituée le 20 mai 2011 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»).

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les douze mille (12.000) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel une résolution unique doit être passée est le suivant:

(A) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant d'une GBP (£1) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille GBP (£ 12.000) à douze mille une GBP (£12.001) par l'émission d'une (1) part sociale ayant une valeur nominale d'une GBP (£1), pour un prix total de souscription de quarante-trois millions quatre cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-seize GBP (£43.429.976); souscription et libération de toutes les nouvelles parts sociales par l'Associé Unique de la Société; allocation d'un montant d'une GBP (£1) au capital social de la Société et le solde au compte prime d'émission librement distribuable; modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital est fixé à douze mille une GBP (£12.001), représenté par douze mille une parts sociales d'une valeur nominale d'une GBP (£1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Ensuite, la résolution suivante a été passée:

#### Résolution unique

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant d'une GBP (£1) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille GBP (£ 12.000) à douze mille une GBP (£12.001) par l'émission d'une part sociale ayant une valeur nominale d'une GBP (£1), pour un prix total de souscription de quarante-trois millions quatre cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-seize GBP (£43.429.976), duquel un montant d'une GBP (£1) sera alloué au capital social de la Société et le solde au compte prime d'émission librement distribuable.

A la suite de quoi, la nouvelle part sociale a été souscrite par l'Associé Unique de la Société, représenté par Me Thomas Lefebvre en vertu d'une procuration en date du 27 mai 2011 (dont une copie restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui), et a été entièrement libérée par voie d'un apport en numéraire d'un montant de quarante-trois millions quatre cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-seize (£43.429.976).

Preuve du paiement à la Société du prix de souscription en numéraire a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de son augmentation de capital social sont estimés à sept mille Euros (7.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite du présent procès-verbal, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. LEFEBVRE - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juin 2011. Relation: LAC/2011/26740. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.

Luxembourg, le seize juin de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011083231/108.

(110093509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

---

**Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.126.375,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 115.926.

—  
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle de la Société du 12 mai 2011, les associés de la Société ont révoqué Mr. Jean Bernard Zeimet de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Wolfgang Zettel  
Gérant A

Référence de publication: 2011071913/15.

(110078923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**Fu Dou Lou Sàrl, Société à responsabilité limitée,  
(anc. City Dragon Mertert Sàrl).**

Siège social: L-4480 Belvaux, 105, rue Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg B 151.906.

—  
L'an deux mille onze, le vingt-six avril.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Jianrong ZHU, commerçant, né à Zhejiang (Chine), le 18 septembre 1977, et son épouse
- 2.- Zhili YIN, sans état, née à Zhejiang (Chine), le 7 février 1976, demeurant ensemble à L-4657 Differdange, 10, rue Michel Rasquin,

seuls associés de City Dragon Mertert SARL avec siège à L-6684 Mertert, 2, rue du Parc, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 151 906, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange en date du 26 février 1010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 854 du 24 avril 2010.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ils modifient la dénomination de la Société en FU DOU LOU SARL.

*Deuxième résolution*

Ils modifient l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . La société prend la dénomination de FU DOU LOU SARL."

*Troisième résolution*

Ils transfèrent le siège social de Mertert à Belvaux.

*Quatrième résolution*

Ils modifient l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Sanem."

*Cinquième résolution*

Ils fixent l'adresse de la Société à L-4480 Belvaux, 105, rue Chemin Rouge.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Zhu, Yin et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 9 mai 2011. Relation EAC/2011/6008. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Releveur (signé): Thoma.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce:

Dudelange, le 13 MAI 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011076769/39.

(110085044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

**Egis Investment, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.801.

In the year two thousand and eleven, on the third day of May, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Egis Investment S.à rl., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114801 (the Company) and incorporated on 15 February 2006 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 1052 of 30 May 2006.

There appeared:

Egis Projects S.A., a French public limited liability company (société anonyme), with its registered office at 11 Avenue du Centre, F – 78280 Guyancourt, France and registered with the French Trade and Companies Register under number B 378.893.812 (the Sole Shareholder),

The Sole Shareholder, hereby represented by Adrien PASTORELLI, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting for the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting through the proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all of the 500 (five hundred) shares of the Company with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the entire subscribed share capital of the Company of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 37,500 (thirty seven thousand five hundred Euro) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to an amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euro) without issuing new shares, but by increasing the nominal value of the shares from their current nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each to EUR 100 (one hundred Euro) each;
3. Subscription to and payment in cash of the share capital increase specified under item 2 above;
4. Amendment to article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above mentioned changes;
5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the said changes in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities); and
6. Miscellaneous

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the subscribed share capital being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices. The Sole Shareholder being represented considers itself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance.

#### *Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 37,500 (thirty seven thousand five hundred Euro) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to an amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euro) without issuing new shares, but by increasing the nominal value of the shares from their current nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each to EUR 100 (one hundred Euro) each.

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to accept the subscription and payment of the share capital increase as follows:

##### *Subscription - Intervention - Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe to the share capital increase and to pay the increase of the nominal value of its 500 (five hundred) shares from EUR 25 (twenty five Euro) each to EUR 100 (one hundred Euro) each by a contribution in cash in an amount of EUR 37,500 (thirty seven thousand five hundred Euro) (the Contribution).

The Contribution is at the free disposal of the Company by means of a blocking certificate, confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account.

The Contribution will be entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at fifty thousand euro (€50,000) divided into five hundred (500) shares with a par value of one hundred euro (€100) each."

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and to grant power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to (i) the amendment of the Company's share register and (ii) to proceed to any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the filing and, more generally, to accomplish any formalities which may be necessary or useful in connection with the implementation of the third and fourth resolutions).

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand one hundred euro (€ 1.200,-)

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le troisième jour de mai, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Egis Investment S.à rl., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114801 (la Société) et constituée le 15 février 2006 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 30 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1052 du 30 mai 2006.

#### *Comparaît:*

Egis Projects S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 11 Avenue du Centre, F- 78280 Guyancourt, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la France sous le numéro B 378.893.812 (l'Associé Unique),

L'Associé Unique est représenté par Adrien PASTORELLI, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, pour être présentée aux autorités compétentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, agissant par le biais du mandataire, demande au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que la totalité des 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) sont dûment représentées à l'Assemblée, qui se trouve dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points reproduits dans l'ordre du jour ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 37,500 EUR (trente sept mille cinq cent euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euro) à un montant de 50,000 EUR (cinquante mille euro) sans émission de nouvelles actions, mais via l'augmentation de la valeur nominale des actions de leur valeur nominale actuelle de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune à 100 EUR (cent euro) chacune;

3. Souscription et paiement en numéraire de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2 ci-dessus;

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société aux fins d'y refléter les changements mentionnés ci-dessus;

5. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les changements intervenus ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription desdits changements dans le registre des actionnaires de la Société, et d'accomplir toutes formalités y relatives (y compris, pour écarter tout doute, l'enregistrement et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes); et

6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 37,500 EUR (trente sept mille cinq cent euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euro) à un montant de 50,000 EUR (cinquante mille euro) sans émission de nouvelles actions, mais via l'augmentation de la valeur nominale des actions de leur valeur nominale actuelle de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune à 100 EUR (cent euro) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver la souscription et le paiement de l'augmentation de capital de la manière suivante:

#### *Intervention - Souscription - Libération*

L'Associé Unique déclare souscrire à l'augmentation de capital social et effectuer le paiement correspondant à l'augmentation de la valeur nominale de ses 500 (cinq cent) parts sociales de 25 EUR (vingt-cinq Euro) chacune à 100 EUR (cent Euro) chacune au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 37.500 EUR (trente sept mille cinq cent Euro) (l'Apport).

L'Apport est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté par un certificat de blocage, confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société.

L'Apport sera intégralement affecté au compte capital social nominal de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante mille euros (€50,000) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€100) chacune."

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les changements intervenus ci-dessus, et de donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à (i) l'inscription desdits changements dans le registre des actionnaires de la Société et (ii) de procéder aux formalités y relatives (y compris, pour écarter tout doute et, plus

généralement, l'accomplissement de toutes formalités s'avérant nécessaires ou utiles pour la mise en application des troisième et quatrième résolutions).

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute forme qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille cent euros (€ 1.100.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Pastorelli, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 mai 2011. Relation: EAC/2011/5927. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011076117/168.

(110085299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

---

**Valueinvest Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 83.606.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALUEINVEST LUX

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011071914/12.

(110078806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**VISTA S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Vista S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 54.810.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011071916/15.

(110079456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**iii European Property SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 137.555.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011071921/11.

(110080254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---



**Thunderbird L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 117.774.

—  
AUSZUG

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 17. Mai 2011 zwischen Herrn Scott D. Harvel, geboren am 12. Juli 1956 in Albuquerque, New Mexico, USA, und wohnhaft St. Wolfgang-Str. 2, D-10178 Berlin, einerseits, und Thunderbird Beteiligungs GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Geschäftssitz Berliner Allee 42, D-40212 Düsseldorf, und eingetragen in Handelsregister B des Amtsgerichts Düsseldorf unter der Nummer HRB 65664, andererseits, geht hervor, dass Herr Scott D. Harvel mit sofortiger Wirkung 14 Anteile mit einem Nennwert von je 25EUR an Thunderbird Beteiligungs GmbH übertragen hat.

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 17. Mai 2011 zwischen Herrn Hans-Peter Stoessel, geboren am 24. November 1957 in Hamburg, Deutschland, mit Geschäftsadresse Anna-Louisa-Karsch-Str. 5, D-10178 Berlin, einerseits, und Thunderbird Beteiligungs GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Geschäftssitz Berliner Allee 42, D-40212 Düsseldorf, und eingetragen in Handelsregister B des Amtsgerichts Düsseldorf unter der Nummer HRB 65664, andererseits, geht hervor, dass Herr Hans-Peter Stoessel mit sofortiger Wirkung 14 Anteile mit einem Nennwert von je 25EUR an Thunderbird Beteiligungs GmbH übertragen hat.

Die Anteile der Gesellschaft werden von nun an wie folgt gehalten:

JER Thunderbird S.à r.l.: . . . . .	472 Anteile
Thunderbird Beteiligungs GmbH: . . . . .	28 Anteile

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Bevollmächtigte

Référence de publication: 2011073244/27.

(110080286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

**C.R.E.F.A. SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 20.052.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille onze, le trente et un mai.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Marie-Paul VAN WAELEM, demeurant à L 2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

Laquelle comparante a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme "C.R.E.F.A. SPF S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 20052, fut constituée par devant le notaire Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 17 décembre 1982, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 30 du 1<sup>er</sup> février 1983. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par devant le Notaire Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 31 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 737 du 15 avril 2011.

- La société a actuellement un capital de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société "C.R.E.F.A. SPF S.A.".

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société "C.R.E.F.A. SPF S.A" avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société "C.R.E.F.A. SPF S.A." déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé le bilan de clôture à ce jour;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDIGA S.A., établie et ayant son siège social au 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg;

- Sur ce, la comparante a présenté au notaire les certificats d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés. Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "C.R.E.F.A. SPF S.A.".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M-P. Van Waelem et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2011. LAC/2011/26026. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011078488/43.

(110088075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

---

**A-PQ Luxco Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.561.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Référence de publication: 2011071922/11.

(110079903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Allianz Global Investors Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.856.

Dieses Dokument ist zur Aktualisierung der im Handelsregister hinterlegten Informationen vorgesehen.

*Verwaltungsrat*

Die Geschäftsadresse des Verwaltungsratsmitglieds George McKay lautet seit 26. April 2011 wie folgt:

27<sup>th</sup> Floor, ICBC Tower, 3 Garden Road, Central, HongKong

Für die Richtigkeit des Auszuges

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Rodewald / Groos

Référence de publication: 2011071928/14.

(110080016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**EDM International, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.523.

*L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 24 mai 2011*

- a ratifié la cooptation de

Mr Javier de Prada Diaz-Caro nommé à la fonction d'administrateur en date du 8 avril 2011

- a renouvelé le mandat de Messieurs

Juan Diaz Morera

Law Practice Diaz-Morera, Travessera de Gracia, 29, 4, I -SP 08021 Barcelona

Lluis Fortuny

EDM Servicios Financieros, S.A., Avenue Diagonal, 399, 3, I -SP 08008 Barcelona

Javier de Prada Diaz-Caro

Castellana 78, SP 28046 Madrid

Jordi Pascual

EDM Servicios Financieros, S.A., Avenue Diagonal, 399, 3, I -SP 08008 Barcelona

Nicolaus P.Bocklandt.

MDO Services S.A., 19 rue de Bitbourg, L - 1273 Luxembourg

à la fonction d'administrateurs de la société pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de mai 2012.

-a également nommé à la fonction de Réviseur d'Entreprises,

Deloitte S.A., 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période d'un an.

*Pour EDM INTERNATIONAL SICAV*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011078969/29.

(110086908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**AA Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 221, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 107.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 mai 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011071936/11.

(110079979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Alternative Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 54.324.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2011*

En date du 19 mai 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Madame Ana Vazquez, de Monsieur Olivier Storme et de Monsieur Jean-Marie Rinié en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Alternative Strategy*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011071944/15.

(110079798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Molitor Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 76.179.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 1<sup>er</sup> juin 2011*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Mohammed H.A. AL AMOUDI, demeurant professionnellement 29 avenue d'Eylau, F-75116 PARIS, de Monsieur Karim KARAMAN, demeurant professionnellement 3 Carlos Place, GB-LONDON W1K3AN et de Monsieur François L. MEYNOT, demeurant professionnellement 29 avenue d'Eylau, F-75116 PARIS a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de Commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Il résulte dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Mohammed H.A. AL AMOUDI, demeurant professionnellement 29 avenue d'Eylau, F-75116 PARIS ainsi qu'à Monsieur Karim KARAMAN, demeurant professionnellement 3 Carlos Place, GB-LONDON W1K3AN.

*Extrait sincère et conforme de la décision circulaire du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juin 2011*

Il résulte de ladite décision que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Mohammed H.A. AL AMOUDI, demeurant professionnellement 29 avenue d'Eylau, F-75116 PARIS ainsi qu'à Monsieur Karim KARAMAN, demeurant professionnellement 3 Carlos Place, GB-LONDON W1K3AN.

En leur qualité d'administrateur-délégué, Messieurs Mohammed H.A. AL AMOUDI et Karim KARAMAN auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

Pour MOLITOR LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2011077901/28.

(110086767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Altomare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.132.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 20 mai 2011*

1. M. Vincent TUCCI a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz, (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ALTOMARE S.A

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011071946/16.

(110079635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Arrows Private Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 88.034.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière  
Extraordinaire au siège social de Lux Global Trust Services S.A. le 9 mai 2011*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Madame Catherine PEUTEMAN, administrateur, née le 01 décembre 1967 à Messancy (Belgique), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en économie, né le 02 mai 1952 à Luxembourg domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Patrice YANDE, administrateur, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique) domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Madame Claudia HERBER, employée privée, née le 06 août 1965 à Irmenach (Allemagne), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur H.H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes EXAUDIT S.A., avec siège social sis au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société anonyme ZIMMER & PARTNERS S.A. avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011077670/38.

(110086616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

**Triton III (Nimble) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Nimble S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.009.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.07, with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 143.926 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Charles MONNIER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 May 2011,

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Nimble S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary dated 26 November 2010, published in the Mémorial C number 50 of 11 January 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 157.009. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time following a deed of the undersigned notary dated 10 May 2011, not yet published in the Mémorial C.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To change the name of the Company from "Nimble S.à r.l." to "Triton III (Nimble) S.à r.l.".

2 To amend the third paragraph of article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolution.

3 Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to change the Company's corporate name from "Nimble S.à r.l." to "Triton III (Nimble) S.à r.l.".

*Second resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend the third paragraph of article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolution:

As a result, the third paragraph of article 1 shall, as from now on, read as follows:

" **Art. 1. Form, Name.** The Company will exist under the name of "Triton III (Nimble) S.à r.l."."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-sept mai,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,07, ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 143.926 (l' «Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Charles MONNIER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 16 mai 2011.

Laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Nimble S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné daté du 26 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 50 du 11 janvier 2011 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157.009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 10 mai 2011, non encore publié au Mémorial C.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Modification de la dénomination sociale de la Société de "Nimble S.à r.l." en "Triton III (Nimble) S.à r.l.".

2 Modification du troisième paragraphe de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente.

3 Divers

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de "Nimble S.à r.l." en "Triton III (Nimble) S.à r.l.".

#### *Deuxième résolution*

Au regard de la résolution précédente, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier les statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente:

En conséquence, le troisième paragraphe de l'article 1 se lira comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** La Société adopte la dénomination sociale "Triton III (Nimble) S.à r.l." »

#### *Évaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (900,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Monnier, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 24 mai 2011. Relation: RED/2011/1023. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011074164/100.

(110082089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**Brehat, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.620.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 mai 2011*

L'associé unique a décidé d'accepter:

- la démission de Mme Kordula Schlösser en qualité de gérant technique de la Société avec effet immédiat;
- la nomination en qualité de gérant technique de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée de M. Xavier Damster, né à Anvers (Belgique) le 27 juillet 1951, et résidant professionnellement au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011071961/16.

(110079878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

**Beaumont Industries S.A., société de gestion de patrimoine familial S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Beaumont Industries S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 30.813.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mars 2010.*

Révocation de l'Administrateur Thierry SCHMIT.

Monsieur Norbert SCHMITZ, né le 12 mai 1943 à Pétange, adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311, est nommé, à compter de ce jour, comme nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Thierry SCHMIT. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

*Pour la société*

BEAUMONT INDUSTRIES S.A., société de gestion de patrimoine familial «SPF»

Référence de publication: 2011071965/16.

(110079721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

**INDEX 3000 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 159.466.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 31.05.2011 um 15:00 Uhr, Abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Abberufung der MMS Mercury Management Services S. A. als Verwaltungsratsmitglied.
2. Ernennung des neuen Verwaltungsratsmitglieds:

Jörg Düe

geb. 03.12.1941, Bietigheim

wohnhaft:

Keplerstr. 36  
D-74336 Brackenheim

Das Mandat des Verwaltungsratsmitgliedes endet am Tag der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre 2017 stattfindet.

Luxemburg, den 31.05.2011.

Unterschrift

*Die Versammlung*

Référence de publication: 2011081825/22.

(110090603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

**PHM Holdco 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.066.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of May.

Before Maître Blanche MOU TRIER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

PHM Topco 7 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2320 Luxembourg, 68-70, Boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under the number B 147049;

here represented by:

Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the company PHM Holdco 7 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office in L-2320 Luxembourg, 68-70, Boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under the number B 145066, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, dated 27 February 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 648 dated 25 March 2009 (the "Company"). The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, dated 30 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2531 dated 29 December 2009.

- The Company's corporate capital is fixed at EUR 300,000.- (three hundred thousand Euro), represented by 200,000 (two hundred thousand) Class A shares and 100,000 (one hundred thousand) Class B shares, each share with a nominal value of EUR 1.- (one Euro).

- The agenda is worded as follows:

1. Amendment of article 18 of the articles of association of the Company with retroactive effect as from 23 December 2009 so to have henceforth the following wording:

" **Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder (s), in accordance with the provisions set forth in these Articles.

Interim dividends may be distributed, at any time, and in accordance with the provisions set forth hereafter, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:



(i) all amounts to be distributed to the shareholder(s) and representing Capital Gains derived by the Company, shall be allocated in their entirety to the holders of the Class A shares, and

(ii) all amounts to be distributed to the shareholder(s) and representing Income Gains derived by the Company, shall be allocated in their entirety to the holders of the Class B shares.

"Income Gains" shall mean any income gains of the Company, other than Capital Gains, as shown in the financial statements prepared under Luxembourg GAAP.

"Capital Gains" shall mean any capital gains of the Company, other than Income Gains, as shown in the financial statements prepared under Luxembourg GAAP."

## 2. Miscellaneous.

The sole shareholder then passes the following resolution:

### *Sole resolution*

Article 18 of the articles of association of the Company is amended with retroactive effect as from 23 December 2009 and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder (s), in accordance with the provisions set forth in these Articles.

Interim dividends may be distributed, at any time, and in accordance with the provisions set forth hereafter, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) all amounts to be distributed to the shareholder(s) and representing Capital Gains derived by the Company, shall be allocated in their entirety to the holders of the Class A shares, and

(ii) all amounts to be distributed to the shareholder(s) and representing Income Gains derived by the Company, shall be allocated in their entirety to the holders of the Class B shares.

"Income Gains" shall mean any income gains of the Company, other than Capital Gains, as shown in the financial statements prepared under Luxembourg GAAP.

"Capital Gains" shall mean any capital gains of the Company, other than Income Gains, as shown in the financial statements prepared under Luxembourg GAAP."

### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately € 1,000.-.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingtième jour du mois de mai.

Par-devant Nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

### A COMPARU:

PHM Topco 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70, Boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147049,

ici représentée par:

Maître Sophie ARVIEUX, avocate, avec adresse professionnelle à L-1521 Luxembourg, 122 rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée PHM Holdco 7 S.à r.l., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70, Boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145066, constituée suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 27 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 648 en date du 25 mars 2009 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés suivant un acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2531 en date du 29 décembre 2009.

- Le capital social est fixé à EUR 300.000.- (trois cent mille euros), représenté par 200.000 (deux cent mille) parts sociales de Classe A et 100.000 (cent mille) parts sociales de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 18 des statuts de la Société avec effet rétroactif à la date du 23 décembre 2009, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés, conformément aux dispositions des Statuts.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, conformément aux dispositions qui suivent, et sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(i) tout montant à distribuer aux associés et représentant des Capital Gains dérivés par la Société, sera distribué en son intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe A, et

(ii) tout montant à distribuer aux associés et représentant des Income Gains dérivés par la Société, sera distribué en son intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe B.

"Income Gains" représente tous revenus de la Société, autre que les Capital Gains, tels que figurant dans les états financiers préparés selon les Luxembourg GAAP.

"Capital Gains" représente tous les revenus de capitaux de la Société, autre que les "income Gains", tels que figurant dans les états financiers préparés selon les Luxembourg GAAP.»

2. Divers.

L'associée unique prend ensuite la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'article 18 des statuts de la Société est modifié avec effet rétroactif à la date du 23 décembre 2009 et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés, conformément aux dispositions des Statuts.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, conformément aux dispositions qui suivent, et sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(i) tout montant à distribuer aux associés et représentant des Capital Gains dérivés par la Société, sera distribué en son intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe A, et

(ii) tout montant à distribuer aux associés et représentant des Income Gains dérivés par la Société, sera distribué en son intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe B.

"Income Gains" représente tous revenus de la Société, autre que les Capital Gains, tels que figurant dans les états financiers préparés selon les Luxembourg GAAP.

"Capital Gains" représente tous les revenus de capitaux de la Société, autre que les "income Gains", tels que figurant dans les états financiers préparés selon les Luxembourg GAAP.»

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à € 1.000,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Arvieux, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 mai 2011. Relation: EAC/2011/6760. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072240/183.

(110079767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

#### **Blunt Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 112.333.

#### — RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif 31.12.10 (rectificatif du dépôt du bilan 2010 déposé le 12.04.2011 no L110057495) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011071969/12.

(110079732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

#### **Carlyle Strategic Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.395,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 124.665.

#### — *Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 20 mai 2011*

Lors des résolutions des associés, il a été décidé:

1. D'accepter la démission de Mlle. Carmen IONESCU en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat.

2. De nommer Mme. Marie-Catherine BRUNNER, née le 23 septembre 1977 à Sarrebourg, France, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, comme nouveau gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Pour extrait  
Pour la Société

Référence de publication: 2011071984/17.

(110080284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

**StarCapital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.185.

—  
Auszug

Protokoll Ordentliche Generalversammlung StarCapital S.A.

Die Ordentliche Generalversammlung vom 19. Mai 2011 der StarCapital S.A. hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl als Verwaltungsrat stellen sich:

Peter Huber (Vorsitzender)

Julien Zimmer (stellv. Vorsitzender)

Holger Gachot (Mitglied) B

Bernhard Singer (Mitglied)

Lars Kolbe (Mitglied)

Norbert Keimling (Mitglied)

- Alle Herren mit Geschäftsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung zu wählen.

Luxembourg, 19. Mai 2011.

DZ PRIVATBANK S.A.

Für StarCapital S.A.

Référence de publication: 2011072979/25.

(110080650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

**ChallengeAir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 112.681.

—  
Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, den 24. Mai 2011.

Référence de publication: 2011071986/10.

(110080387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

**GEM-LUX Elektromontagen Graber GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5404 Bech-Kleinmacher, 13, rue des Caves.

R.C.S. Luxembourg B 134.276.

—  
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendelf, am fünften April.

Vor Uns Roger ARRENSDORFF, Notar im Amtssitze zu Bad-Mondorf.

Sind erschienen:

- Jean François BARON VON SASS, Diplom-Ingenieur, wohnhaft zu F-57600 Forbach, 2, rue du 22 Novembre,

- Oswald MERTEN, Maurermeister, wohnhaft zu F-57150 Creutzwald, 4, rue de Verrieres,

- Thomas GRABER, Elektromeister, wohnhaft zu D-66763 Dillingen, Mannheimer Straße 13,

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Anteilhaber der Gesellschaft "GEM-LUX Elektromontagen Graber GmbH", mit Sitz zu L-5404 Bech-Kleinmacher, 13, rue des Caves, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf am 29. November 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 68 vom 10. Januar 2008, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 134.276.

Sodann haben die Komparenten den Notar ersucht um ihre Erklärungen und Feststellungen wie folgt zu beurkunden:

- 1) Dass die Gesellschaft "GEM-LUX Elektromontagen Graber GmbH" gegründet wurde wie hiavor erwähnt.
- 2) Dass das Gesellschaftskapital vorgenannter Gesellschaft FÜNFUNDZWANZIGTAUSEND EURO (25.000.-€) beträgt und in EINHUNDERT (100) Anteile von je ZWEIHUNDERTFÜNFZIG EURO (250.-€) eingeteilt ist.
- 3) Dass die Komparenten alleinige Eigentümer der genannten Gesellschaft sind, welche das gesamte Gesellschaftskapital von FÜNFUNDZWANZIGTAUSEND EURO (25.000.-€) darstellen und dementsprechend den ausdrücklichen Wunsch äussern die Gesellschaft aufzulösen und sich bereit erklären alle Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu übernehmen und für allfällige Schulden aufzukommen und dass somit dieselbe vollständig liquidiert ist.
- 4) Sie ernennen:
  - Jean François BARON VON SASS, Diplom-Ingenieur, wohnhaft zu F-57600 Forbach, 2, rue du 22 Novembre,
  - Oswald MERTEN, Maurermeister, wohnhaft zu F-57150 Creutzwald, 4, rue de Verrieres,
  - Thomas GRABER, Elektromeister, wohnhaft zu D-66763 Dillingen, Mannheimer Straße 13,
 zu den Liquidatoren der Gesellschaft.
- 5) Sodann erteilen die Komparenten dem Geschäftsführer der aufgelösten Gesellschaft Entlastung.
- 6) Die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft werden für die Dauer von fünf (5) Jahren im Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft hinterlegt.
- 7) Dass die Anteilhaber die wirklich Berechtigten des Gesellschaftskapitals sind, welche Gelder aus keiner Straftat entstammen.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: BARON VON SASS, MERTEN, GRABER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 11 avril 2011 REM 2011 / 501. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011078639/44.

(110087848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

### **Pergam Properties 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.104.

L'an deux mille onze, le onze mai,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu

PERGAM PROPERTIES 2 S.C.A. (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.104,

ici représentée par PERGAM PROPERTIES GP S.à r.l., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.016, agissant en sa qualité de gérant de la Société,

elle-même ici représentée par Monsieur Lionel Creppe, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

en vertu d'une résolution dudit gérant prise en date du 24 mars 2011.

Une copie du procès-verbal du 24 mars 2011 restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

I. La société PERGAM PROPERTIES 2 S.C.A. a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 25 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1922 du 2 octobre 2009.

II. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2463 du 15 novembre 2010.

III. Ladite société PERGAM PROPERTIES 2 S.C.A. a actuellement un capital souscrit et entièrement libéré de six cent quarante-quatre mille cinq cents dollars américains (USD 644.500) représenté par six mille deux (6.002) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, et quatre cent quarante-trois (443) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune."

L'article 6 des statuts fixe le capital autorisé de la Société à six millions de dollars américains (USD 6.000.000) et stipule que:

"Le Gérant est autorisé à augmenter le capital de la Société à concurrence de cinq millions trois cents cinquante-cinq mille cinq cents dollars américains (USD 5.355.500) de manière à le porter jusqu'à un montant de six millions de dollars américains (USD 6.000.000). Pour la réalisation de cette augmentation de capital, le Gérant est en particulier spécialement autorisé à:

- décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des actions nouvelles,
- décider d'émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches,
- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les caractéristiques et catégories des actions nouvelles à créer,
- déterminer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et le mode de libération de ces actions nouvelles,
- décider de limiter et de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires,
- arrêter les prix et conditions des émissions, notamment les primes d'émission,
- fixer les montants à émettre,
- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celle des frais entraînés par la réalisation de ces émissions
- refuser ou accepter tout ou partie des demandes de souscription reçues;
- prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes,
- enfin à faire constater en la forme requise la ou les augmentations effectives du capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée et modifier corrélativement les statuts de la Société,

Le tout conformément aux statuts de la Société et à la Loi telle qu'elle est définie aux statuts de la Société."

Le Gérant, représenté comme indiqué ci-dessus, de la Société reconnaît avoir reçu et accepté les souscriptions suivantes:

a) ALDERVILLE Holding, une société privée à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois belges, ayant son siège social à B-1050 Ixelles, avenue Louise, Tour Louise, 149 boîte 24, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises de Belgique sous le numéro 0823685891, a souscrit mille cinq cents (1.500) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune contre paiement total en espèces de cent cinquante mille dollars américains (USD 150.000).

Les nouvelles actions mentionnées ci-dessus ont été entièrement souscrites et intégralement libérées par un apport en espèces d'un montant total de cent cinquante mille dollars américains (USD 150.000), intégralement affecté au capital social, par versement à un compte de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

b) FURSTENBERG Finances, une société par actions simplifiée, constituée en vertu des lois françaises, ayant son siège social au 8, rue Vernier à F-75017 Paris, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 509 674 479, a souscrit trois mille (3.000) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune contre paiement total en espèces de trois cent mille dollars américains (USD 300.000).

Les nouvelles actions mentionnées ci-dessus ont été entièrement souscrites et intégralement libérées par un apport en espèces d'un montant total de trois cent mille dollars américains (USD 300.000), intégralement affecté au capital social, par versement à un compte de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

IV. Suite à cette augmentation de capital, les articles 5 et 6 des statuts sont modifiés comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est un million quatre-vingt-quatorze mille cinq cents dollars américains (USD 1.094.500) représenté par dix mille cinq cent deux (10.502) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, et quatre cent quarante-trois (443) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune."

" **Art. 6. Variations du capital social.** Le Gérant est autorisé à augmenter le capital de la Société à concurrence de quatre millions neuf cent cinq mille cinq cents dollars américains (USD 4.905.500) de manière à le porter jusqu'à un montant de six millions de dollars américains (USD 6.000.000). Pour la réalisation de cette augmentation de capital, le Gérant est en particulier spécialement autorisé à:

- décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des actions nouvelles,
- décider d'émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches,
- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les caractéristiques et catégories des actions nouvelles à créer,

- déterminer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et le mode de libération de ces actions nouvelles,
- décider de limiter et de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires,
- arrêter les prix et conditions des émissions, notamment les primes d'émission,
- fixer les montants à émettre,
- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celle des frais entraînés par la réalisation de ces émissions
- refuser ou accepter tout ou partie des demandes de souscription reçues;
- prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes,
- enfin à faire constater en la forme requise la ou les augmentations effectives du capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée et modifier corrélativement les statuts de la Société,

Le tout conformément aux statuts de la Société et à la Loi telle qu'elle est définie aux statuts de la Société."

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison de ce constat d'augmentation de capital, sont estimés approximativement à deux mille euros (EUR 2.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. CREPPE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2011. LAC/2011/21601. Reçu soixante quinze euros €75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011071860/109.

(110078958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

#### **Colyzeo II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 135.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011071989/10.

(110080007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

#### **Ingenium, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.032.

#### *Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2011*

L'Assemblée a reconduit, pour la durée d'un an, le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé et des Administrateurs.

#### *Composition du Conseil d'Administration*

Fernand REINERS, Président

(résidant professionnellement à L-1661 LUXEMBOURG, 103, Grand-Rue)

Florence PILOTAZ

(résidant professionnellement à L-1661 LUXEMBOURG, 103, Grand-Rue)

Nico THILL

(résidant professionnellement à L-1661 LUXEMBOURG, 103, Grand-Rue)

#### *Réviseur d'Entreprises agréé*

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011073571/23.

(110081243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

---

**ColTour Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 131.984.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011071990/10.

(110080005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**CEA Investments Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 126.259.

---

Les comptes annuels au 31 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011072003/11.

(110079795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Mobiloc Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3252 Bettembourg, 29A, rue de Livange.

R.C.S. Luxembourg B 161.170.

---

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt avril.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Anne Catherine SCIEUR, comptable, née le 3 mai 1967 à Châlons en Champagne/Marne (France), et son époux

2.- Franck KHALFOUNI, commerçant, né le 23 juin 1965 à Pessac/Gironde (France),

mariés sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage du notaire Tom METZLER de Luxembourg du 25 mars 2003, demeurant ensemble à L-3311 Abweiler, 40, rue du Village.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de MOBILOC SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Bettembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés de l'assemblée générale des associés, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique, les associés aura(ont) le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La Société a pour objet la location d'échafaudages. En général, la société pourra exercer toutes autres activités industrielles, commerciales et faire toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant directement



ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement. La société peut exercer ces activités au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124.-) euros chacune.

En supplément au capital social, la Société pourra avoir des comptes de prime d'émission libre ou d'autres comptes de réserve, sur lesquels toute prime versée en rapport avec toute part sociale ou toute réserve allouée à toute part sociale est transférée et sur le solde desquels le(s) associé(s) correspondant(s) ont des droits exclusifs, étant entendu que tout montant de prime d'émission versée en rapport avec l'émission de toute part sociale ou tout montant de réserve alloué à toute part sociale sera réservé et remboursé au détenteur de ladite part sociale, en cas de décision de remboursement ou autre procédé de remboursement de ladite prime d'émission ou réserve (que ce soit directement ou dans le cadre d'une diminution du capital social, le rachat de parts sociales propres, liquidation ou toute autre opération aboutissant à un remboursement de prime d'émission ou de réserve).

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

#### *Souscription et libération*

Les parts ont été souscrites comme suit:

1. - Anne Catherine SCIEUR, comptable, née le 3 mai 1967 à Châlons en Champagne/Marne (France), demeurant à L-3311 Abweiler, 40, rue du Village, quatre-vingts parts . . . . .	80
2. - Franck KHALFOUNI, commerçant, né le 23 juin 1965 à Pessac/Gironde (France), demeurant à L-3311 Abweiler, 40, rue du Village, vingt parts . . . . .	20
Cent parts . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3252 Bettembourg, 29A, rue de Livange.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommée gérant, pour une durée illimitée:

Anne Catherine SCIEUR, comptable, née le 3 mai 1967 à Châlons en Champagne/Marne (France), demeurant à L-3311 Abweiler, 40, rue du Village.

La société est engagée par la signature de la gérante unique.

#### *Déclaration*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, Ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Scieur, Khalfouni et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 28 avril 2011. Relation EAC/2011/5573. Reçu soixante quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 4 mai 2011.

F. MOLITOR.

Référence de publication: 2011076877/90.

(110085067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

**African Translation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.812.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand eleven,  
on the ninth day of the month of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mrs Theresa FRANZ, interpreter/translator, resident in Strassenbahnring 37, D-20251, Hamburg, Germany,  
here represented by:

Ms Séverine HACKEL, maître en droit, with professional address in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.  
by virtue of a proxy given in Hamburg, on 6 May 2011.

The prementioned proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, declared and requested the notary to act:

1.- That she is the sole partner of the company "AFRICAN TRANSLATION S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 204, rue de Luxembourg, L-7241 Bereldange, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 28 April 2010, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1033 on 18 May 2010 and the Articles of Incorporation of which have not been amended since.

2.- That the Company's subscribed share capital amounts to TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of ONE HUNDRED TWENTYFIVE EURO (125.-EUR) each, entirely paid up.

3.- That the appearing party, in its capacity as sole owner of all one hundred (100) shares of the Company, hereby expressly declares to proceed with the dissolution of said Company as of this day.

4.- That the appearing party in such capacity takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company and that the liquidation of the Company is completed without prejudice to the fact that the principal will assume all liabilities unknown to the present day.

5.- That the appearing party grants full discharge to the manager of the presently dissolved Company.

6.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

7.- That Mrs Theresa FRANZ, prenamed commits herself to pay the cost of the present notarial deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

**Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendelf,

am neunten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

Frau Theresa FRANZ, Übersetzer/Interpreter, wohnhaft in Strassenbahnring 37, D-20251 Hamburg, Deutschland hier vertreten durch:

Frau Séverine HACKEL, maître en droit, geschäftsansässig in 6 rue Adolphe, L-1116 Luxemburg aufgrund einer ihr erteilten Vollmacht ausgestellt in Hamburg, am 6. Mai 2011.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar ersuchte, ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

1.- Dass sie die alleinige Gesellschafterin der „AFRICAN TRANSLATION S.à r.l.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 204, Rue de Luxembourg, L-7241 Bereldange, gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 28. April 2010, welche Urkunde veröffentlicht wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 18. Mai 2010, unter der Nummer 1033, ist.

2.- Dass das Stammkapital der Gesellschaft ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12'500.-EUR) beträgt und eingeteilt ist in einhundert (100) voll einbezahlten Anteile mit einem Nennwert von jeweils HUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (125.-EUR).

3.- Dass die Erschienene, in ihrer Eigenschaft als alleinige Eigentümerin sämtlicher einhundert (100) Gesellschaftsanteile, ausdrücklich beschließt, die Gesellschaft mit Wirkung auf den heutigen Tage aufzulösen.

4.- Dass die Erschienene, in solcher Eigenschaft, alle Aktiva und Passiva der aufgelösten Gesellschaft übernommen hat, daß alle Verbindlichkeiten beglichen wurden und daß die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist, unbeschadet der Tatsache, daß sie ohnehin persönlich und für sämtliche Verbindlichkeiten der aufgelösten Gesellschaft haftet.

5.- Dass dem Geschäftsführer volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt wurde.

6.- Dass sich die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während fünf Jahren in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg befinden.

7.- Dass Frau Theresa FRANZ sich verpflichtet, die Kosten dieser notariellen Urkunde zu übernehmen.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe Komparentin zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen der Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Gezeichnet: S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 17. Mai 2011. Relation: EAC/2011/6470. Erhalten fünfundsechzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): T. THOMA.

Référence de publication: 2011071942/81.

(110080296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

**Thunderbird N S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 118.433.

**AUSZUG**

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 17. Mai 2011 zwischen Herrn Scott D. Harvel, geboren am 12. Juli 1956 in Albuquerque, New Mexico, USA, und wohnhaft St. Wolfgang-Str. 2, D-10178 Berlin, einerseits, und Thunderbird Beteiligungs GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Geschäftssitz Berliner Allee 42, D-40212 Düsseldorf, und eingetragen in Handelsregister B des Amtsgerichts Düsseldorf unter der Nummer HRB 65664, andererseits, geht hervor, dass Herr Scott D. Harvel mit sofortiger Wirkung 14 Anteile mit einem Nennwert von je 25EUR an Thunderbird Beteiligungs GmbH übertragen hat.

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 17. Mai 2011 zwischen Herrn Hans-Peter Stoessel, geboren am 24. November 1957 in Hamburg, Deutschland, mit Geschäftsadresse Anna-Louisa-Karsch-Str. 5, D-10178 Berlin, einerseits, und Thunderbird Beteiligungs GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Geschäftssitz Berliner Allee 42, D-40212 Düsseldorf, und eingetragen in Handelsregister B des Amtsgerichts Düsseldorf unter der Nummer

HRB 65664, andererseits, geht hervor, dass Herr Hans-Peter Stoessel mit sofortiger Wirkung 14 Anteile mit einem Nennwert von je 25EUR an Thunderbird Beteiligungs GmbH übertragen hat.

Die Anteile der Gesellschaft werden von nun an wie folgt gehalten:

JER Thunderbird S.à r.l. . . . . .	472 Anteile
Thunderbird Beteiligungs GmbH: . . . . .	28 Anteile

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu  
Bevollmächtigte

Référence de publication: 2011073246/27.

(110080290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

**SGG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.906.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue en date du 22 avril 2011 au siège social de la société*

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Carlo Schlessler, administrateur de sociétés, résidant professionnellement 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Kees (Dirk) Broekhuysen, employé, résidant professionnellement 2 rue de la Chancellerie à B-1000 Bruxelles, Jean-Marie Laurent Josi, administrateur de sociétés, résidant professionnellement 2 rue de la Chancellerie à B-1000 Bruxelles, Serge Krancencblum, Chief Executive Officer, SGG S.A., résidant professionnellement 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg et François Pauly, administrateur de sociétés, résidant professionnellement 1 rue des Coquelicots, L-1356 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de la Société qui se tiendra en 2017.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2011-04-13.

Certifié sincère et exact

SGG S.A.

Référence de publication: 2011072290/18.

(110079630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

**C.M.W. Canadian Mineral Water Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 82.654.

Im Jahre zweitausendelf, den dreiundzwanzigsten Mai.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft C.M.W. CANADIAN MINERAL WATER DEVELOPMENT S.A., mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 82654 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die vorgenannte Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg am 22. Juni 2001, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1221 am 22. Dezember 2001.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Lucie RAUL, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und Stimmzähler Herrn Jérôme SCHMIT, Angestellter, mit Berufsanschrift in Esch/Alzette.

Die Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Diese Anwesenheitsliste, sowie die Vollmachten der vertretenden Aktionäre werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurde, diesem Protokoll beigelegt, um mit demselben enregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

*Tagesordnung:*

- 1) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle nach L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, und dementsprechende Abänderung des zweiten (2.) Absatzes des ersten (1.) Artikels der Satzung.
- 2) Änderung der Zeichnungsberechtigung und dementsprechende Abänderung des letzten Absatzes des sechsten (6.) Artikels der Satzung.
- 3) Verschiedenes.

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden.

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle nach L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, zu verlegen.

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel eins (1), zweiter (2.) Absatz, folgenden Wortlaut:

*Deutsche Fassung:*

«Der Sitz der Gesellschaft ist in Senningerberg (Gemeinde Niederanven). Er kann durch Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.»

*Englische Fassung:*

«The registered office is established in Senningerberg (Municipality of Niederanven). It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.»

Die weiteren Absätze von Artikel eins (1) bleiben unverändert.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Zeichnungsberechtigung zu ändern.

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält der letzte Absatz von Artikel 6 folgenden Wortlaut:

*Deutsche Fassung:*

«Die Gesellschaft wird entweder durch die Einzelunterschrift eines Mitglieds des Verwaltungsrates oder durch die alleinige Unterschrift eines Delegierten des Verwaltungsrates rechtskräftig verpflichtet.»

*Englische Fassung:*

«The Company is either bound by the single signature of any Director or by the sole signature of the managing director.»

Die weiteren Absätze von Artikel 6 bleiben unverändert.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Esch/Alzette, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L.Raul, J.Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mai 2011. Relation: EAC/2011/6819. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): p. Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011071978/68.

(110080260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

**Christal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 105.408.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072007/10.

(110079711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

**Lion Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 155.732.

—  
*Acte Rectificatif du dépôt L100149302 déposé le 01/10/2010*

L'an deux mille onze, le vingt-et-un février

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Me Philippe Coulon, demeurant à Luxembourg,

qui a demandé au notaire instrumentant d'acter qu'en date du 18 août 2010, Me Sébastien Moies agissant en qualité de mandataire des administrateurs de LION FUND LIMITED avait demandé au notaire instrumentant d'acter la constatation de transfert de siège social de LION FUND, une société anonyme qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable – Fonds d'Investissement Spécialisé, ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, telle que publiée au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2361 du 4 novembre 2010 et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 1<sup>er</sup> octobre 2010 sous le numéro L100149302.

Lors de ladite constatation de transfert du siège social, il avait été stipulé au point II, première phrase, de l'acte que le capital social de LION FUND LIMITED se montait à 27.291.308,76 euros (vingt-sept millions deux cent quatre-vingt-onze mille trois cent huit euros et soixante-seize cents) et était représenté par 1.000 (mille) actions. Le capital était en réalité représenté par 20.435,29 (vingt mille quatre cent trente cinq virgule vingt-neuf) actions.

Il y avait donc lieu de lire au point II, première phrase, dudit acte:

**Dans sa version anglaise:**

«II. The share capital of LION FUND LIMITED amounts to EUR 27,291,308.76 (twenty-seven million two hundred and ninety-one thousand three hundred and eight Euros and seventy-six cents) and is represented by 20,435.29 (twenty thousand four hundred and thirty five point twenty-nine) shares.»

et

**Dans sa version française**

«II. Le capital social de LION FUND LIMITED équivaut à EUR 27.291.308,76 (vingt-sept millions deux cent quatre-vingt-onze mille trois cent huit euros et soixante-seize cents) et est représenté par 20.435,29 (vingt mille quatre cent trente cinq virgule vingt-neuf) actions.»

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: P. COULON – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 mars 2011. Relation: LAC/2011/10018. Reçu douze euros 12,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.-

Luxembourg, le vingt et un mars de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011078728/40.

(110087740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

**Chall'O Music International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 75.883.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges, administrateur-délégué de la société est la suivante: 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet le 4 juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

CHALL'O MUSIC INTERNATIONAL S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011072005/14.

(110079951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

**Naphta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3588 Dudelange, 20, rue de Lauenburg.  
R.C.S. Luxembourg B 147.752.

---

**DISSOLUTION**

L'an deux mille onze, le quatorze avril.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

**ONT COMPARU:**

- 1) Monsieur Mile JOVANOVIC, gérant de société, demeurant à L-3588 Dudelange, 20 rue de Lauenburg.
- 2) Monsieur Jean-Pierre CARIER, gérant de société, demeurant à L-3470 Dudelange, 2 rue de la Fontaine.

Lesquels comparant, ont exposés au notaire soussigné et l'ont prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée «NAPHTA S.à r.l.», avec siège social à L-3588 Dudelange, 20 rue de Lauenburg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés B.147.752, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 31 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2270, du 19 novembre 2009;

- que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) représenté par CINQ CENTS PARTS SOCIALES (500) de vingt-cinq euros (25.-€) chacune;

- que Monsieur Mile JOVANOVIC est associé et propriétaire des deux cent quarante-cinq parts sociales (245) de la prédite société;

- que Monsieur Jean-Pierre CARIER, est associé et propriétaire des deux cent cinquante-cinq parts sociales (255) de la prédite société;

- qu'ils décident la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour;

- que l'activité commerciale de la société a cessé à compter du 31 décembre 2010 et qu'ils sont investis de tout l'actif et qu'ils régleront tout le passif (dettes) de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-3588 Dudelange, 20 rue de Lauenburg.

- Les frais et honoraires des présentes sont évalués à HUIT CENTS EUROS (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jovanovic; Carier, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 avril 2011. Relation: EAC/ 2011/ 5141. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-e.

*Le Receveur (signé): Kirchen.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011078782/40.

(110087986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

---

**Devana S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 60.665.

---

**EXTRAIT**

L'assemblée générale du 26 mai 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Se. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 26 mai 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Pour DEVANA S.A.-SPF

Société Anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2011074025/21.

(110082561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**Foyer Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.505.

L'an deux mille onze, le seize mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg ville:

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société d'investissement à capital variable dénommée FOYER SELECTION, avec siège social à Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 inscrite au R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.505;

Laquelle société a été constituée sous la dénomination de LUXIPRIVILEGE PLUS aux termes d'un acte notarié en date du 12 mars 1998, publié au Mémorial C de 2002, page 22238.

L'Assemblée est présidée par Monsieur André BIRGET, employé, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Louise CHIAPPALONE, employée, avec adresse professionnelle au 49, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Solveig GIOVANARDI, employée, avec adresse professionnelle au 49, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg.

Monsieur le Président requiert le Notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Approuver la fusion par absorption de FOYER SELECTION (FS) et de FOYER PATRIMONIUM SELECTION (FPS) par CAPITALATWORK FOYER UMBRELLA («CAW»), une société d'investissement à capital variable organisée conformément par la partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée, et ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

après avoir entendu

(i) les rapports des Conseils d'Administration de FS et de FPS qui expliquent et justifient le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, le 29 mars 2011,

(ii) le rapport du réviseur qui est établi conformément à l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales préparé par la société PricewaterhouseCoopers, Luxembourg,

et sous réserve de l'approbation dudit projet de fusion par l'Assemblée des actionnaires de CAW, s'il y a lieu.

2) Approuver et ratifier le projet de fusion comprenant l'attribution d'actions de CAW en échange de l'apport de l'actif et du passif de FS et de FPS.

A la date effective de la fusion, les actionnaires de FS et de FPS recevront, sans frais, une action nouvelle de CAW pour une action détenue dans FS ou dans FPS tel que détaillé ci-dessous:

Echange d'une action	contre une action
de classe B détenue dans le compartiment FPS - Best Bonds	de classe C (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW - Best Bonds
de classe B détenue dans le compartiment FPS - Best Equities	de classe C (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW - Best Equities
de classe A détenue dans le compartiment FS Patrimonium Defensive Fund	de classe D (classe de distribution) émise par le compartiment CAW Patrimonium Defensive Fund
de classe B détenue dans le compartiment FS Patrimonium Defensive Fund	de classe C (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW Patrimonium Defensive Fund
de classe I détenue dans le compartiment FS Patrimonium Defensive Fund	de classe I (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW Patrimonium Defensive Fund
de classe A détenue dans le compartiment FS Patrimonium Balanced Fund	de classe D (classe de distribution) émise par le compartiment CAW Patrimonium Balanced Fund
de classe B détenue dans le compartiment FS	de classe C (classe de capitalisation) émise par



Patrimonium Balanced Fund de classe I détenue dans le compartiment FS Patrimonium Balanced Fund	le compartiment CAW Patrimonium Balanced Fund de classe I (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW Patrimonium Balanced Fund
Patrimonium Balanced Fund de classe A détenue dans le compartiment FS Patrimonium Dynamic Fund	le compartiment CAW Patrimonium Balanced Fund de classe D (classe de distribution) émise par le compartiment CAW Patrimonium Dynamic Fund
Patrimonium Dynamic Fund de classe B détenue dans le compartiment FS Patrimonium Dynamic Fund	le compartiment CAW Patrimonium Dynamic Fund de classe C (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW Patrimonium Dynamic Fund
Patrimonium Dynamic Fund de classe I détenue dans le compartiment FS Patrimonium Dynamic Fund	le compartiment CAW Patrimonium Dynamic Fund de classe I (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW Patrimonium Dynamic Fund

3) Fixer la date effective de la fusion au 18 mai 2011 ou à toute autre nouvelle date d'effet de la fusion fixée par l'Assemblée générale extraordinaire ou par l'Assemblée générale extraordinaire reconvoquée au cas où le quorum ne serait pas atteint à l'Assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2011.

4) Décider que, suite à l'émission des actions de CAW aux actionnaires de FS et de FPS, toutes les actions émises de FS et de FPS seront annulées et que les Sicav FS et FPS seront dissoutes;

5) Approuver la prise en charge, par le Conseil d'Administration de CAW de toutes les mesures nécessaires pour l'exécution du projet de fusion qui devra devenir effectif à la date effective de la fusion.

6) Donner décharge aux conseils d'administration de FS et de FPS et à l'expert indépendant, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, mandaté pour examiner le projet de fusion et rédiger un rapport écrit destiné aux actionnaires.

7) Divers.

II.- Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites par des lettres recommandées envoyées à tous les actionnaires en date du 14 avril 2011 et ont été publiés au Mémorial C du 6 mai 2011 et du 10 mai 2011 et au d'Wort du 14 avril 2011 et du 6 mai 2011. Le notaire a rendu le bureau de l'assemblée attentif au fait que les délais de convocation sont incorrects. Vu que tous les actionnaires ont été convoqués par courrier recommandé, le bureau décide de passer outre et décharge le notaire de toute responsabilité en relation avec cette inobservation.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, une fois signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

IV. Qu'il apparaît de la liste de présence que 217.179 actions sur les 310.091 actions en circulation, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

V. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

VI.- Que les documents mentionnés à l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales ont été déposés un mois au moins avant la réunion de la présente assemblée générale au siège social de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Après avoir entendu

(i) les rapports des Conseils d'Administration de FOYER SELECTION («FS») et de FOYER PATRIMONIUM SELECTION («FPS») qui expliquent et justifient le projet de fusion du 17 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, le 29 mars 2011,

(ii) le rapport du réviseur qui est établi conformément à l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales préparé par la société PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, autorisé par ordonnance du 30 mars 2011 conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales,

l'Assemblée décide d'approuver la fusion par absorption de FS et de FPS («sociétés absorbées») par CAPITALatWORK FOYER UMBRELLA («CAW») («société absorbante»), une société d'investissement à capital variable organisée conformément par la partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée, et ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée approuve et ratifie le projet de fusion comprenant l'attribution d'actions de CAW en échange de l'apport de l'actif et du passif de FS et de FPS.

A la date effective de la fusion, les actionnaires de FS et de FPS recevront, sans frais, une action nouvelle de CAW pour une action détenue dans FS ou dans FPS tel que détaillé ci-dessous:

Echange d'une action de classe B détenue dans le compartiment FPS - Best Bonds	contre une action de classe C (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW - Best Bonds
--	---

de classe B détenue dans le compartiment FPS - Best Equities	de classe C (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW - Best Equities
de classe A détenue dans le compartiment FS Patrimonium Defensive Fund	de classe D (classe de distribution) émise par le compartiment CAW Patrimonium Defensive Fund
de classe B détenue dans le compartiment FS Patrimonium Defensive Fund	de classe C (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW Patrimonium Defensive Fund
de classe I détenue dans le compartiment FS Patrimonium Defensive Fund	de classe I (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW Patrimonium Defensive Fund
de classe A détenue dans le compartiment FS Patrimonium Balanced Fund	de classe D (classe de distribution) émise par le compartiment CAW Patrimonium Balanced Fund
de classe B détenue dans le compartiment FS Patrimonium Balanced Fund	de classe C (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW Patrimonium Balanced Fund
de classe I détenue dans le compartiment FS Patrimonium Balanced Fund	de classe I (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW Patrimonium Balanced Fund
de classe A détenue dans le compartiment FS Patrimonium Dynamic Fund	de classe D (classe de distribution) émise par le compartiment CAW Patrimonium Dynamic Fund
de classe B détenue dans le compartiment FS Patrimonium Dynamic Fund	de classe C (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW Patrimonium Dynamic Fund
de classe I détenue dans le compartiment FS Patrimonium Dynamic Fund	de classe I (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW Patrimonium Dynamic Fund

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de fixer la date effective de la fusion au 18 mai 2011.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide que, suite à l'émission des actions de CAW aux actionnaires de FS et de FPS, toutes les actions émises de FS et de FPS seront annulées et que les Sicav FS et FPS seront dissoutes conformément à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les livres et documents de la société FS resteront déposés pendant la durée de cinq ans au siège de la société RBC DEXIA à Esch-sur-Alzette.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver la prise en charge, par le Conseil d'Administration de CAW de toutes les mesures nécessaires pour l'exécution du projet de fusion qui devra devenir effectif à la date effective de la fusion.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de donner décharge au conseil d'administration de FS et à l'expert indépendant, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, mandaté pour examiner le projet de fusion et rédiger un rapport écrit destiné aux actionnaires.

Les résolutions qui précèdent sont prises sous réserve de l'approbation dudit projet de fusion par l'assemblée générale des actionnaires de CAW, si une telle assemblée sera requise par les associés de celle-ci conformément à l'article 264 de la loi sur les sociétés commerciales.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, en vertu de l'article 271, paragraphe 2, de la loi sur les sociétés commerciales, a vérifié l'existence du projet de fusion ainsi que les autres formalités telle que requise à la Société en relation avec la fusion.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BIRGET, L. CHIAPPALONE, S. GIOVANARDI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mai 2011. Relation: LAC/2011/22708. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011071213/154.

(110079150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

**CLS Summit Alternative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 102.596.

*Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 4 mai 2011*

En date du 4 mai 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Jean-Marie Rinié, de Monsieur Christophe Lhote, de Monsieur Yves Wagner, de Monsieur Frédéric Durand et de Madame Bernadette Alexander en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CLS Summit Alternative Fund

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011072008/16.

(110080066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Equifax Luxembourg (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 3.903.799,90.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.  
R.C.S. Luxembourg B 58.455.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 18 mai 2011*

En date du 18 mai 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de Madame Galya Mezentsseva en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 17 mai 2011.

De nommer les personnes suivantes en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 17 mai 2011 et pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe van den Avenne, né le 29 avril 1972 à Beloeil en Belgique, avec adresse professionnelle au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

Monsieur David Chaikin, né le 20 novembre 1973 à Brooklyn, New-York aux Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

*Gérants de classe A:*

Monsieur Mark Edmond Young

Monsieur Kent E. Mast

*Gérants de classe B:*

Monsieur Faruk Durusu

Mademoiselle Christel Damaso

Monsieur Philippe van den Avenne

Monsieur David Chaikin

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011082222/28.

(110092244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Eber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 106.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 24 mai 2011

Référence de publication: 2011072032/10.

(110080238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Schreinerei Philipp Gonay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9944 Beiler, 1, Hasselt.

R.C.S. Luxembourg B 160.926.

---

**STATUTEN**

Im Jahre zweitausendelf, den dritten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine DECKER, mit Amtswohnsitz in Hesperange,

Ist erschienen:

- Herr Philipp GONAY, Schreinermeister, geboren zu Malmedy (Belgien), am 4. Mai 1974, wohnhaft in B-4790 Burg Reuland, Dürler 18b,

Welcher Komparsent den amtierenden Notar ersucht, die Satzungen einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts zu beurkunden, welche den Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

**Art. 1.** Der Gesellschaftsname lautet "Schreinerei Philipp GONAY S.à r.l."

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Beiler.

Der Gesellschaftssitz kann, durch Beschluß einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung, an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Sie kann, durch Beschluß der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, aufgelöst werden.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft sind Schreinerei- und Restaurierungsarbeiten.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet, sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobilare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können.

**Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-€), eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- €).

Diese Anteile sind vollständig und in bar von dem einzigen Anteilhaber Herr Philipp GONAY einbezahlt, so daß die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-€) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

**Art. 6.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Die Anteilübertragung an Drittpersonen kann nur mit der Zustimmung aller Anteilhaber geschehen. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an den überlebenden Ehepartner respektive den pflichtteilsberechtigten Erben übertragen werden. In jedem Fall sind die Bestimmungen des Artikels 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 anwendbar.

**Art. 7.** Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

**Art. 8.** Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von dem einzigen Anteilhaber oder durch die Generalversammlung aller Anteilhaber, ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer sind jederzeit abrufbar.

**Art. 10.** Bei der Ausübung ihres Mandates gehen der oder die Geschäftsführer keine persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Unterzeichnung des oder der Geschäftsführer.

**Art. 12.** Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile innehat. Er kann sich aufgrund einer Sondervollmacht bei der Generalversammlung rechtsgültig vertreten lassen.

**Art. 13.** Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, welche drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 15.** Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführung erstellt den Jahresabschluß in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 16.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 17.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung des oder der Gesellschafter.

**Art. 18.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von dem einzigen Anteilhaber oder von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der einzige Anteilhaber oder die Generalversammlung legen deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 19.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Übergangsbestimmung.*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.

#### *Feststellung*

Der amtierende Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Erklärung des Komparenten:*

Der Komparent erklärt, in Anwendung des abgeänderten Gesetzes vom 12. November 2004, dass er der dinglich Begünstigter gegenwärtiger Gesellschaft ist, und bezeugt, dass die Gelder/Güter/Rechte, welche zur Einzahlung des Gesellschaftskapitals verwendet wurden, weder von Drogengeschäften, noch von einer, in Artikel 506-1 des luxemburgischen Strafgesetzbuches, und in Artikel 8-1 des abgeänderten Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Verkauf von medikamentösen Substanzen und den Kampf gegen die Drogenabhängigkeit (Weisswäsche) oder einer in Artikel 135-1 des Strafgesetzbuches (Terrorismusfinanzierung), aufgeführten Zuwiderhandlung, herrühren, beziehungsweise die Gesellschaft nicht gegen besagte gesetzlichen Bestimmungen zuwiderhandelt/zuwiderhandeln wird.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagenbeträgen schätzungsweise 950,-€.

#### *Außerordentliche Generalversammlung*

Und sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Anteilhaber, welcher das gesamte Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefaßt.

1.- Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.

Geschäftsführer für unbestimmte Dauer wird Herr Philipp GONAY, vorbenannt.

Der Geschäftsführer hat Befugnis, die Gesellschaft rechtsgültig durch seine alleinige Unterschrift zu vertreten.

2.- Die Adresse des Gesellschaftssitzes ist in, L-9944 Beiler, Hasselt 1.

Worüber Urkunde, Geschehen und aufgenommen in der Amtsstube des amtierenden Notars. Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Signé: P. Gonay, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mai 2011. Relation: LAC/2011/21060. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Sandt.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft zwecks Hinterlegung bei dem Handels- und Gesellschaftsregister erteilt.

Hesperange, den 17. Mai 2011.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2011071653/106.

(110078016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

---

**Stratocast S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.609.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son administrateur T.C.G. Gestion S.A.:

Mr Fabio Spadoni, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 28 avril 2011 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A. avec effet au 28 avril 2011,

Mr Fabrice Geimer termine ses fonctions en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 28 avril 2011.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

T.C.G. Gestion S.A.

*Administrateur*

Fabio Spadoni

*Représentant permanent*

Référence de publication: 2011073003/19.

(110081141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**KR Invest Solution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.977.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-sept mai;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Christian MROWKA, gérant de société, né à La Bassée (France), le 3 juillet 1956, demeurant à F-13400 Aubagne, 2, Clos de la Louve (France).

2) Mademoiselle Mylène MROWKA, "acheteur", née à Marcq-en-Barœul (France), le 30 août 1978, demeurant à F-69003 Lyon, 4, rue du Dauphiné (France).

3) Monsieur Etienne MROWKA, étudiant, né à Marcq-en-Barœul (France), le 19 octobre 1987, demeurant à F-13400 Aubagne, 2, Clos de la Louve (France).

Tous sont ici représentés par Monsieur Jean-Pierre LAZARO, expert-comptable, demeurant à F-69730 Genay, 64, Impasse du Cèdre, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "KR Invest Solution S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également acquérir, mettre en valeur, accorder et aliéner des brevets, droits concernant des brevets, griffes, marques, marques déposées, marques de fabrique, droits sur les marques, licences et tous autres droits sur des biens immatériels et de la propriété intellectuelle.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société a encore pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, civiles et commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement tout en restant dans le respect des réglementations auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Christian MROWKA, préqualifié, quatre-vingt-dix parts sociales, . . . . .	90
2) Mademoiselle Mylène MROWKA, préqualifiée, cinq parts sociales, . . . . .	5
3) Monsieur Etienne MROWKA, préqualifié, cinq parts sociales, . . . . .	5
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Loi anti-blanchiment*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.
2. Monsieur Christian MROWKA, gérant de société, né à La Bassée (France), le 3 juillet 1956, demeurant à F-13400 Aubagne, 2, Clos de la Louve (France), est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.



*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J-P. LAZARO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2011. LAC/2011/22890. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011071278/152.

(110079042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**Feuerbestattungen Luxemburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 152.293.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011072058/10.

(110079638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Tele Columbus Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.327.

In the year two thousand eleven, on the eleventh day of May,

Before us Me Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Tele Columbus Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered address at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.327 and with a share capital of EUR 12,500. The Company has been incorporated by a deed of Me Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur- Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on August 20, 2010, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on October 20, 2010 under number 2236. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on January 17, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 20, 2011 under number 776.

THERE APPEARED:

Tele Columbus Holdings S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 155.306 (the Sole Shareholder),

Hereby represented by Mrs Anne-Emmanuelle FEUTRIE, with professional address at Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be files with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the share capital of the Company, which is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

II. The Sole Shareholder wishes to approve the resignation of Ms. Florence Rao in her capacity of class B manager of the Company.

III. The Sole Shareholder wishes to approve the subsequent appointment of Mr. Eugene Musselman, born on June 1, 1944, in the State of Illinois, United States of America and having his address at Groot Haesebroekseweg 37, 2243 Ed Wassenaar, Netherlands, for a mandate effective as of May 11, 2011, in capacity of class B manager of the Company.

IV. The Sole Shareholder wishes to amend the articles of association of the Company (the Articles) in order to provide for, inter alia, a composition of the board of managers of the Company of up to five (5) managers, instead of the current maximum of four (4) managers, being noted that the seat of the new class of manager, i.e., the Management Manager, should always be filled with the then-serving CEO of the Tele Columbus group.

V. The Sole Shareholder wishes to approve the subsequent appointment of Mr. Ronny Verhelst, born on May 19, 1963, in Kortrijk, Belgium and having his address at Rüsternallee 15, 14050 Berlin, Germany, for a mandate effective as of May 11, 2011, in capacity of Management Manager.

VI. The agenda of the meeting is the following:

1. Approval of the resignation of Ms. Florence Rao in her capacity of class B manager of the Company;
2. Approval of the appointment of Mr. Eugene Musselman as class B manager of the Company;
3. Amendment to article 8.1. (i) of the Articles in order to provide for (i) a maximum number of five (5) managers of the Company and (ii) a new class of manager, i.e., the Management Manager, being noted that the seat of this Management Manager should always be filled with the then-serving CEO of the Tele Columbus group; and
4. Approval of the appointment of Mr. Ronny Verhelst as Management manager.

VII. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder, having considered the resignation letter dated April 22, 2011 from Ms. Florence Rao addressed to the Sole Shareholder and the board of managers of the Company, resolves to acknowledge and approve the resignation of Ms. Florence Rao in her capacity of class B manager of the Company, effective as of May 11, 2011.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Eugene Musselman, born on June 1, 1944, in the State of Illinois, United States of America, and having his address at Groot Haesebroekseweg 37, 2243 Ed Wassenaar, Netherlands, for a mandate of Class B Manager (gérant) of the Company effective as of May 11, 2011 and terminating on January 27, 2012 according to article 8.2 of the Articles.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 8.1. (i) of the Articles in order to provide for a maximum number of five (5) managers and a new class of manager, i.e., the Management Manager, being noted that the seat of this Management Manager should always be filled with the then-serving CEO of the Tele Columbus group. As a result, the Sole Shareholder resolves to amend and restate article 8.1. (i) of the Articles as follows:

**“ 8.1. Composition of the board of managers.**

(i) The board of managers.

The Company is managed by the Board, which is composed of up to five (5) Managers, and may be comprised as follows:

- (a) the “Class A Manager”;
- (b) the “Class B Manager”;
- (c) the “Class C Manager”;
- (d) the “Management Manager”, who shall be the then serving CEO of the Tele Columbus group; and,
- (e) the “Independent Manager”, who shall be a Luxembourg resident,

who may be appointed at all times by, and may be dismissed by, the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office;

provided that, after January 27, 2012, the Board shall, notwithstanding the remaining term (if any) of the then serving managers, be comprised of up to five Managers who may be appointed from time to time, and may be dismissed, by a resolution of the shareholders, provided further that at least one Manager shall be a Luxembourg resident.“

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Ronny Verhelst, born on May 19, 1963, in Kortrijk, Belgium and having his address at Rüsternallee 15, 14050 Berlin, Germany, for a mandate of Management Manager of the Company effective as of May 11, 2011 and terminating on January 27, 2012 according to article 8.2 of the Articles.

As a consequence of the above appointments, the board of managers of the Company is now constituted as follows:

- Mr. Gerhard BICKMANN, Class A Manager (gérant) of the Company;
- Mr. Eugene MUSSELMAN, Class B Manager (gérant) of the Company;
- Mr. Rezaah AHMAD, Class C Manager (gérant) of the Company;

- Mr. Ronny VERHELST, Management Manager (gérant) of the Company; and
- Mr Erik VAN OS, Independent Manager (gérant indépendant) of the Company.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager (gérant) of the Company and/or any employee of TMF Corporate Services S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 84993, each acting individually, on behalf of the Company, to notify the above resignation and register the above appointments at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to execute, deliver and perform under any document (including any notice) necessary or useful for such purpose.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1200.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

En l'an deux mille onze, le onzième jour de mai,

Par devant nous, Me Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg;

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Tele Columbus Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.327 et disposant d'un capital social de EUR 12.500. La Société a été constituée suivant un acte de Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 20 octobre 2010, sous le numéro 2236. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été amendés suivant un acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 20 avril 2001, sous le numéro 776.

**A COMPARU:**

Tele Columbus Holdings S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.306 (l'Associé Unique),

Représentée par Mme Anne-Emmanuelle FEUTRIE, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société qui est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq-cents parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

II. L'Associé Unique souhaite approuver la démission de Mme Florence Rao en tant que Gérant de Classe B de la Société.

III. L'Associé Unique souhaite approuver la nomination subséquente de M. Eugene Musselman, né le 1<sup>er</sup> juin 1944, dans l'Etat de l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique et résidant au Groot Haesebroekseweg 37, 2243 Ed Wassenaar, Pays-Bas, en tant que Gérant de Classe B de la Société à compter du 11 mai 2011.

IV. L'Associé Unique souhaite modifier les statuts de la Société (les Statuts) afin de permettre entre autre, que le conseil de gérance de la Société soit composé de cinq (5) gérants maximum, au lieu des quatre (4) gérants maximum actuels, étant entendu que le poste de gérant de la nouvelle catégorie, soit le Gérant de Gestion, sera toujours pourvu par le PDG en fonction du groupe Tele Columbus.

V. L'Associé Unique souhaite approuver la nomination subséquente de M. Ronny Verhelst, né le 19 mai 1963, à Kortrijk, Belgique, résidant à Rüsternallee 15, 14050 Berlin, Allemagne, en tant que Gérant de Gestion, à compter du 11 mai 2011.

VI. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Approbation de la démission de Mme Florence Rao en tant que Gérant de Classe B de la Société;

2. Approbation de la nomination de M. Gene Musselman en tant que Gérant de Classe B de la Société;

3. Modification de l'article 8.1.(i) des Statuts afin de permettre un nombre maximum de cinq (5) gérants de la Société et (ii) la création d'une nouvelle classe de gérant, soit le Gérant de Gestion, étant entendu que ce poste de Gérant de Gestion soit toujours pourvu par le PDG en fonction du groupe Tele Columbus; et

4. Approbation de la nomination de M. Ronny Verhelst en tant que Gérant de Gestion.

VII. L'associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique, ayant pris en considération la lettre de démission datée du 22 avril 2011 de Mme Florence Rao adressée à l'Associé Unique de la Société et au conseil de gérance de la Société, décide de prendre note et d'approuver la démission de Mme Florence Rao en sa qualité de Gérant de Classe B de la Société, à compter du 11 mai 2011.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Eugene Musselman, né le 1<sup>er</sup> juin 1944, dans l'Etat de l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique, résidant au Groot Haesebroekseweg 37, 2243 Ed Wassenaar, Pays-Bas, en tant que Gérant de Classe B de la Société pour un mandat effectif au 11 mai 2011 et prenant fin le 27 janvier 2012 conformément à l'article 8.2. des Statuts.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8.1 (i) des Statuts afin de permettre un nombre maximum de cinq (5) gérants et de créer une nouvelle catégorie de gérant, soit le Gérant de Gestion, étant entendu que ce poste de Gérant de Gestion soit toujours pourvu par le PDG en fonction du groupe Tele Columbus. En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier et de reformuler l'article 8.1.(i) des Statuts comme suit:

**« 8.1. Composition du conseil de gérants.**

(i) Le Conseil de gérants

La Société est administrée par le Conseil, qui se compose de cinq (5) Gérants maximum, et peut-être composé comme suit:

- (a) le «Gérant de Classe A»;
- (b) le «Gérant de Classe B»;
- (c) le «Gérant de Classe C»;
- (d) le «Gérant de Gestion», qui sera le PDG en fonction du groupe Tele Columbus; et
- (e) le «Gérant Indépendant», qui sera un résident luxembourgeois;

qui peuvent être nommés et révoqués à tout moment par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat;

à condition qu'après le 27 Janvier 2012, le Conseil devra, nonobstant la durée restante (le cas échéant) du mandat des Gérants alors en fonction, être composé de cinq Gérants maximum pouvant être nommés de temps à autre et révoqués par une décision des associés, à condition qu'au moins un Gérant soit résident luxembourgeois.»

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer M. Ronny Verhelst, né le 19 mai 1963, à Kortrijk, Belgique, résidant au Rüter-nallee 15, 14050 Berlin, Allemagne, en tant que Gérant de Gestion de la Société pour un mandat effectif au 11 mai 2011 et prenant fin le 27 janvier 2012 conformément à l'article 8.2 des Statuts.

En conséquence des nominations précédentes, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- M. Gerhard BICKMANN, Gérant de Classe A de la Société;
- M. Eugene MUSSELMAN, Gérant de Classe B de la Société;
- M. Rezaah AHMAD, Gérant de Classe C de la Société;
- M. Ronny VERHELST, Gérant de Gestion de la Société;
- M. Erik VAN OS, Gérant Indépendant de la Société.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide d'autoriser et de donner pouvoir à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de TMF Corporate Services S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84993, chacun agissant individuellement, pour le compte de la Société, pour notifier la démission cidessus et inscrire les nominations ci-dessus au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et pour accomplir, délivrer et exécuter tout document (y compris tout avis) nécessaire ou utile à ces fins.

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, sont estimés à environ EUR 1200.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte en langue anglaise, est suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé le présent acte original avec les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

Signé: A.-E. Feutrie et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mai 2011. LAC/2011/21902. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): pd Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072312/208.

(110079839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

**Navelance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 156.523.

L'an deux mille onze, le treize mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Christoph PIEL, membre du conseil d'administration de la société, demeurant professionnellement à Luxembourg

dûment autorisé par une décision du conseil d'administration de NAVELANCE S.A. (la "Société") du 13 mai 2011 dont un extrait restera annexé au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant a prié le notaire d'acter que:

I. La Société est une société anonyme ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié en date du 28 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 27424 du 11 décembre 2010. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 10 mai 2011.

II. Le capital émis et souscrit de la Société est fixé à 54.000.000 USD (cinquante-quatre millions de dollars américains) représenté par 54.000 (cinquante-quatre mille) actions sans désignation de valeur nominale.

III. Aux termes de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration pourra de temps en temps pendant une période se terminant au 5<sup>e</sup> anniversaire de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2011 au Mémorial C, émettre un maximum de 100 (cent) parts bénéficiaires. Le prix de souscription à payer pour les parts bénéficiaires est fixé à USD 1.- (un US Dollar).

L'apport payé à la Société à l'occasion de l'émission des parts bénéficiaires sera inscrit dans une réserve qui sera seulement distribuable par une résolution des actionnaires.

Chaque fois que le conseil d'administration aura émis des nouvelles parts bénéficiaires afin de rendre effective totalement ou partiellement l'émission de nouvelles parts bénéficiaires telle que autorisée par la disposition qui précède, l'article 6 sera modifié afin de refléter le résultat d'une telle action et le conseil d'administration prendra ou autorisera toute mesure nécessaire afin d'obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification en conformité avec la Loi.

IV. Conformément aux décisions du conseil d'administration de la Société tenu le 10 mai 2011, 60 (soixante) parts bénéficiaires ont été souscrites pour un prix de souscription de USD 1 (un dollar américain) par part bénéficiaire à payer intégralement par le biais d'un apport en numéraire et à émettre par la Société.

V. Le prix total pour la souscription des 60 (soixante) parts bénéficiaires d'un montant de USD 60.- (soixante dollars américains) a été intégralement payé par un apport en numéraire qui a été attribué à la réserve dont est fait mention à l'article 6.

La preuve du paiement de la totalité du prix de souscription des parts bénéficiaires a été démontrée au notaire soussigné.

VI. En conséquence de l'émission des 60 (soixante) parts bénéficiaires prémentionnées, l'article 6.1 des statuts de la Société sera modifié comme suit:

« **6.1.** La Société a émis 60 (soixante) parts bénéficiaires.

Le Conseil d'Administration peut de temps en temps, pendant une période se terminant au cinquième anniversaire de la publication au Mémorial C du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 mai 2011, émettre jusqu'à 40 (quarante) parts bénéficiaires supplémentaires. Le prix de ces dernières est fixé à USD 1 (un dollar américain).

L'apport payé à la Société pour l'émission de parts bénéficiaires est inscrite dans une réserve qui n'est distribuable que par une résolution des actionnaires.

Chaque fois que le Conseil d'Administration émettra de nouvelles parts bénéficiaires afin de rendre effective entièrement ou en partie l'émission de nouvelles parts bénéficiaires comme autorisée par l'alinéa précédent, l'article 6 doit être modifié afin de refléter le résultat de cette action et le Conseil d'Administration prend ou autorise toute action dans le but d'obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification en accord avec la loi.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de le même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of the month of May.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Christoph PIEL, member of the Board of Directors, residing professionally in Luxembourg, duly authorised by the minutes of the meeting of the board of directors of NAVELANCE S.A. (the "Company") dated 13<sup>th</sup> May 2011 an extract of which shall be annexed hereto to be filed with the registration authorities.

The appearing person requested the notary to state that:

I. The Company is a société anonyme having its registered office at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, incorporated by a deed of 28<sup>th</sup> October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on December 11, 2010, number 2724. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of May 10, 2011.

II. The subscribed and issued share capital of the Company is set at USD 54,000,000 (fifty-four million American Dollars) represented by 54,000 (fifty-four thousand) without designation of par value.

III. Pursuant to article 6 of the articles of incorporation of the Company, the board of directors may from time to time during a period ending on the fifth anniversary of the publication in the Mémorial C of the extraordinary general meeting dated May 10, 2011, issue up to one hundred (100) parts bénéficiaires. The subscription price payable for the parts bénéficiaires is fixed at USD 1 (one American Dollar).

The contribution paid to the Company against the issue of parts bénéficiaires will be inscribed in a reserve which shall only be distributable by a resolution of the shareholders.

Each time the board of directors shall have issued new parts bénéficiaires so as to render effective in full or in part the issue of new parts bénéficiaires as authorised by the foregoing provision, this article 6 shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining the execution and publication of such amendment in accordance with law.

IV. Pursuant to the decisions of the board of directors of the Company, held on 13<sup>th</sup> May 2011, there has been a subscription to 60 (sixty) Parts Bénéficiaires at a subscription price of USD 1 (one American Dollar) per part bénéficiaire to be fully paid up by a contribution in cash and to be issued by the Company.

V. The total subscription price of all 60 (sixty) parts bénéficiaires subscribed to in an amount of 60.- USD (sixty American Dollars) for the subscription was entirely paid by way of a contribution in cash which is allocated to the reserve referred to in article 6.

Evidence of the full payment of the subscription price for the parts bénéficiaires was shown to the undersigned notary.

VI. As a consequence of the issue of the pre-mentioned 60 (sixty) parts bénéficiaires, article 6.1 of the articles of incorporation of the Company shall consequently read as follows:

“ **6.1.** The Company has issued 60 (sixty) parts bénéficiaires.

The Board of Directors may from time to time during a period ending on the fifth anniversary of the publication in the Mémorial C of the minutes of the extraordinary shareholders meeting held on 10<sup>th</sup> May 2011 issue up to a further 40 (forty) parts bénéficiaires. The price payable for the parts bénéficiaires is fixed at USD 1 (one American Dollar).

The contribution paid to the Company against the issue of parts bénéficiaires is inscribed in a reserve which shall only be distributable by a resolution of the shareholders.

Each time the Board of Directors shall have issued new parts bénéficiaires so as to render effective in full or in part the issue of new parts bénéficiaires as authorised by the foregoing provision, this Article 6 shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of Directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining the execution and publication of such amendment in accordance with law.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in French, followed by an English translation and that in case of any divergence between the English and the French texts, the French version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Signé: C. PIEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2011. Relation: LAC/2011/22213. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011070650/110.

(110078423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

### **Christal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 105.408.

L’an deux mille onze, le seize mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S’est réunie l’Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHRISTAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 408 du 3 mai 2005 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 avril 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1159 du 3 juin 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Chantal MATHU, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d’Esch.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Katia ZIADI, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d’Esch.

L’assemblée élit comme scrutateur Madame Céline BONVALET, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d’Esch.

Le Président déclare et prie le notaire d’acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d’actions qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

II.- Qu’il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l’intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour.

III.- Que l’ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d’un montant total de Euro 4.930.000,- (quatre millions neuf cent trente mille euros) pour le porter de son montant actuel de Euro 70.000 (soixante dix mille) à Euro 5.000.000 (cinq millions d’euros) par l’émission de 4.930 (quatre mille neuf cent trente) actions nouvelles d’une valeur nominale de Euro 1.000 chacune;

2. Souscription et libération des 4.930 nouvelles actions par versement en espèces de Euro 4.930.000 (quatre millions neuf cent trente mille euros);

3 Modification subséquente des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l’assemblée, cette dernière a pris à l’unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de Euro 4.930.000,- (quatre millions neuf cent trente mille euros) pour le porter de son montant actuel de Euro 70.000 (soixante dix mille euros) à Euro 5.000.000 (cinq millions d'euros) par l'émission de 4.930 (quatre mille neuf cent trente) actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 1.000 (mille euros) chacune.

*Souscription et Libération*

Les 4.930 (quatre mille neuf cent trente) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique la société Auchan E-Commerce International, société anonyme, avec siège social à F-Croix, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, (Registre de commerce et des sociétés de Roubaix-Tourcoing numéro B 480075431),

ici représentée par Madame Chantal MATHU, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de Euro 4.930.000,- (quatre millions neuf cent trente mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. MATHU, K. ZIADI, C. BONVALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mai 2011. Relation: LAC/2011/22712. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011072006/68.

(110079685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

**CMP I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 135.329.

*Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 20 mai 2011*

Lors des résolutions des associés, il a été décidé:

1. D'accepter la démission de Mlle. Carmen IONESCU en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat.

2. De nommer Mme. Marie-Catherine BRUNNER, née le 23 septembre 1977 à Sarrebourg, France, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, comme nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011072010/17.

(110079888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.